



Joseph Olenghankoy (à l'avant-plan), un des prétendants au perchoir du CNSA.

TRANSITION POLITIQUE

Les vingt-huit
membres du CNSA
bientôt connus

Il est annoncé au courant de cette semaine, la composition de la plénière de cette institution d'appui à la démocratie décidée par l'Accord du 31 décembre. L'heure serait au règlement des derniers détails relatifs à la mise en place de cette institution de vingt-huit membres à désigner parmi les délégués des parties prenantes aux négociations politiques pilotées par la Cénco. La présidence scruterait à la loupe tous les détails liés au profil des candidats avant de se décider sur les choix à porter.

Au niveau de l'opposition, seule la frange dissidente du Rassemblement a proposé la liste de ses délégués au CNSA à l'approbation du chef de l'Etat. L'aile Limete continue quant à elle de bouder cette institution estimant qu'elle n'est pas en phase avec l'accord du 31 décembre qui prévoyait qu'elle soit présidée par le président du Conseil des sages du Rassemblement.

Page 4

AFFAIRE CÉMENT NKANKU

Le procureur général décide d'ouvrir
une enquête

Les faits révélés par New York Times soutenant l'implication du député Clément Nkanku notamment dans l'assassinat de deux experts de l'ONU sur base d'un enregistrement trouvé dans l'ordinateur de l'une des victimes, en l'occurrence, la Suédoise Zaida Catalan, sont gravissimes. C'est ainsi que le procureur général de la République s'est décidé d'ouvrir une enquête à ce sujet afin de tirer les choses au clair.

Une information judiciaire est ouverte depuis le mardi à charge de l'élu de Dibaya notamment pour assassinat et participation au mouvement insurrectionnel. Aussi pour des raisons d'enquête, l'ancien ministre à la Coopération et au développement est interdit de quitter le territoire national jusqu'à nouvel ordre. L'incriminé plaide non coupable et met en garde contre une campagne destinée à nuire à sa personne.

Page 5



Clément Nkanku

DIVISION 1/PLAY-OFF

DCMP finit
leader de
la manche
aller

C'est en beauté que le Daring Club Motema Pembe a clôturé, le mardi 23 mai 2017 au stade Kamal City de la commune de Kamalondo à Lubumbashi, la manche aller du Play-Off de la 22^e édition du championnat national de football. Le team vert et noir amené par le coach Otis Ngoma est allé dicter sa loi au CS Don Bosco. Score de la partie : deux buts à un. Les Immaculés caressent de plus en plus le rêve de remporter le titre après cette première partie du Play-Off plus que satisfaisante.

Au classement, DCMP finit donc premier avec un total de 17 points en 7 matchs joués. Mazembe est deuxième avec 12 points en 7 matchs, suivi de V.Club qui compte également 12 points en 7 matchs livrés. Le FC Renaissance du Congo pointe à la quatrième position avec 9 points en 6 matchs.

Page 5

AFFAIBLISSEMENT DE L'OPPOSITION

Jean-Claude Katende indexe le pouvoir

Dans une réflexion publiée le 23 mai, le président de l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (Asadho) a noté que l'affaiblissement de l'opposition ferait partie du dispositif mis en place par la Majorité présidentielle (MP) pour conserver le pouvoir au bénéfice de son autorité morale. Et de faire observer que plusieurs partis de l'opposition étaient visés, plus particulièrement le MLC et l'UDPS.

Depuis 2011, révèle Mè Jean-Claude Katende, la volonté de conserver le pouvoir politique à tout prix a conduit la MP à mettre en place plusieurs stratégies allant de la révision de la Constitution à l'affaiblissement de l'opposition politique en passant par la corruption et l'infiltration. À l'en croire, la course pour le contrôle du pouvoir a montré au peuple que ce dernier ne doit compter que sur lui-même.

Page 2

AFFAIBLISSEMENT DE L'OPPOSITION POLITIQUE EN RDC

Jean-Claude Katende indexe le pouvoir

Pour ce juriste et président de l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (Asadho), cette action constitue une des phases et stratégies pensées, en passant par la révision de la Constitution, la corruption et l'infiltration, pour conserver le pouvoir politique dans le pays.

Dans une réflexion partagée le 23 mai 2017, le président de l'Asadho, Mè Jean-Claude Katende, a noté que l'affaiblissement de l'opposition ferait partie du dispositif mis en place par le président de la République et sa machine politique, la Majorité présidentielle (MP), pour conserver le pouvoir. Faisant constater que plusieurs partis de l'opposition étaient visés, surtout le MLC et l'UDPS, ce juriste a relevé que deux astuces ont été utilisées pour y arriver.

À en croire Mè Jean-Claude Katende, depuis 2011, la volonté de conserver le pouvoir politique à tout prix a conduit la MP à mettre en place plusieurs stratégies allant de la révision de la Constitution, à l'affaiblissement de l'opposition politique, en passant par la corruption et l'infiltration. « Ceci suggère que les stratégies de la MP ont permis au président de la République, Joseph Kabila, de conserver le pouvoir au-delà du terme de son deuxième et dernier mandat, le 19 décembre 2016, en attirant les dissidents du Rassemblement et en mettant en place le gouvernement Tshibala », a soutenu le président de l'Asadho. Mais, selon lui, la plus réussie de toutes ces stratégies semble être l'affaiblissement de l'opposition.

Des stratégies bien distinctes

Passant en revue chacune de ces stratégies, Mè Jean-Claude Katende a noté que la suppression du deuxième tour de l'élection présidentielle telle que prévue à l'article 71 de la Constitution en 2011 était le premier coup infligé à la jeune démocratie par le président Joseph Kabila. « En dépit des protestations des partis de l'opposition et de certaines organisations de la société civile, le peuple a accepté cette situation en ayant à l'esprit que l'opposition aurait la sagesse de s'unir contre le président Kabila lors de l'élection présidentielle de 2011. Malheureusement l'opposition ne s'est pas coalisée », a-t-il regretté. C'est la première erreur du peuple, a-t-il dit, qui n'avait pas vu le mal venir. Ceci est arrivé parce que le peuple n'avait pas de leader visionnaire et n'était pas organisé.

De la phase 2, qui est, selon lui, l'Organisation d'une élection présidentielle émaillée de fraudes, le président de l'Asadho a noté qu'au vu et au su de tout le monde, l'élection présidentielle de 2011 a été émaillée de fraudes d'une ampleur inimaginable et de violations massives des droits de l'Homme. « Aucune résistance à la taille de ces flagrantes violations n'a pu être organisée ni par la société civile ni par les partis politiques. Cette élection aurait dû être annulée mais le peuple n'a rien fait pour contraindre la Cour suprême de justice à prendre ses responsabilités », a souligné Mè Jean-Claude Katende.

Le peuple avait sûrement cru, a-t-il souligné, que le président Kabila serait de bonne foi et qu'en 2016, il aurait l'honnêteté et le courage politique d'or-



Mè Jean-Claude Katende/photo Adiac

ganiser des élections libres et transparentes.

Parlant du débauchage au sein de l'opposition, pris pour la troisième phase, Jean-Claude Katende pense que la guerre du M23, qui avait créé une grande fissure au niveau national, est parmi les résultantes des mécontentements et contestations liés à l'élection présidentielle de 2011. D'après lui, pour recréer la cohésion nationale, le président de la République et la MP avaient convoqué les concertations nationales de 2013 au cours desquelles plusieurs résolutions ont été prises pour améliorer la gouvernance politique, économique et sociale du pays, entre autres, la mise en place d'un gouvernement de cohésion nationale. Mais, selon le juriste, ce gouvernement de cohésion nationale n'était en réalité qu'un appât pour attirer certains

opposants politiques, et plusieurs ont décidé d'y prendre part. « Le MLC était le parti le plus affecté, car plusieurs de ses cadres ont accepté de rejoindre ce gouvernement », a-t-il relevé, soulignant que la plupart de résolutions de ces assises jugées urgentes n'ont jamais été mises en œuvre et la seule résolution qui intéressait la classe politique était la mise en place du gouvernement de cohésion nationale.

Et...le recours aux soi-disant dialogues

Pour Jean-Claude Katende, l'idée du dialogue national, idée qui avait encore divisé l'opposition politique était une autre astuce trouvée à la fin du mandat du président Kabila, pour faire perdurer les choses. Pour lui, à la fin du premier dialogue conduit par Edem Kodjo, le président Joseph Kabila est resté à la tête

du pays mais l'opposition y est sortie fragilisée. Alors qu'au dialogue conduit par la Cénco, la présentation du Premier ministre par le Rassemblement et sa nomination par le président de la République ont conduit à des interprétations différentes et opposé les deux camps, jusqu'à ce que, cinq mois plus tard, le président Kabila viole l'Accord politique du 31 décembre, en nommant un premier ministre qui ne vient pas du Rassemblement. « Un autre gouvernement est constitué et plusieurs membres de l'opposition y prennent part. Une partie de l'opposition refuse d'y prendre part arguant que le président Kabila n'a pas respecté l'esprit et la lettre de l'accord de la Saint-Sylvestre », a expliqué Mè Jean-Claude Katende, notant que l'opposition s'en trouve, une fois de plus, affaiblie mais le président Joseph Kabila reste toujours le maître du jeu politique.

À en croire, les querelles des politiciens et leur course pour le contrôle du pouvoir ont montré au peuple que ce dernier ne doit compter que sur lui-même. Ce qui l'amène à envisager la quatrième phase, celle de l'entrée en jeu du peuple. « Le prochain rendez-vous pour lequel nous devons être prêts, c'est le respect de la Constitution et les élections en 2017. Sur ce point, nous devons savoir que notre pression est nécessaire pour que les prochaines manipulations de la MP consistant à renvoyer les élections à une date ultérieure et, en lieu et place, l'organisation d'un référendum, ne réussissent pas », a-t-il conseillé.

Lucien Dianzenza

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétaire : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou

Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain

Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :

Adrienne Londole
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombélé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Adhahs

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

LUTTE CONTRE EBOLA

Un plan de réponse évalué à 14 millions de dollars américains

Depuis la déclaration officielle le 11 mai de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, le gouvernement avec l'appui de ses partenaires s'active pour coordonner la lutte en vue de réduire la propagation de cette maladie grave.

Le gouvernement vient de mettre en place un plan d'urgence pour la riposte contre la maladie à virus Ebola. Ce plan est évalué à quatorze millions de dollars américains. Pour bien mener la riposte, la réponse est organisée à partir de sept commissions techniques en charge respectivement de la surveillance et investigations, de la prise en charge médicale, du laboratoire et de recherche, de la communication et mobilisation sociale, de l'eau, hygiène, assainissement et biosécurité, de la prise en charge psychosociale et de la logistique.

Le ministre de la Santé publique, le Dr Oly Ilunga accompagné du Dr Allarangar Yokouidé, représentant de l'OMS en RDC, et du Dr Tajudeen Oyewale, représentant a.i. de l'Unicef se sont rendus à Likati pour s'enquérir de la lutte contre cette épidémie sur le terrain.

« Nous plaçons cette première visite de terrain sous le signe de la solidarité et de la compassion avec les populations affectées de Likati par ce huitième épisode de la maladie à virus Ebola en RDC. Nous appelons à plus de solidarité la commu-



La prise en charge d'un malade d'Ebola

nauté internationale pour aider la RDC à endiguer en urgence cette épidémie », a indiqué le Dr Allarangar Yokouidé.

Le Dr Tajudeen Oyewale a, pour sa part, salué le leadership du gouvernement dans la riposte contre l'épidémie à virus Ebola et s'engage à ses côtés. « Notre apport se concentrera, entre autres, sur l'organisation des activités de sensibilisation des

communautés locales, qui doivent être au cœur de toutes les interventions et la fourniture de l'eau et des services d'assainissement ».

Notons que la zone de santé de Likati est difficilement accessible, un des grands défis est de désenclaver cette zone touchée par l'épidémie. Sur place des équipes du gouvernement se sont déployées et ont

commencé à prélever des échantillons sur tous les cas suspects. Les équipes font la recherche active des cas dans les centres de santé et au sein de la communauté et organisent le suivi des contacts avec des agents communautaires. Les différents leaders communautaires sensibilisent leurs communautés à la prévention de la maladie.

Aline Nzuzi

DÉVELOPPEMENT DE LA RDC

L'Ir Philippe Khonde Karadu exhorte les Congolais à revenir aux bonnes méthodes de gestion

Pour ce technicien, il ne faut plus commettre les erreurs du Mouvement populaire de la Révolution, en veillant à l'indépendance des trois pouvoirs, tout en évitant de faire fonctionner les partis politiques avec l'argent de l'Etat.

Dans une réflexion sur les enjeux politiques de l'heure en RDC, l'Ir Philippe Khonde Karadu a rappelé ses différents passages sur la radiotélévision nationale, pour donner à l'opinion publique le résultat de recherche scientifique qu'il a entreprise depuis plusieurs années dans le domaine alimentaire. Il s'agit du projet d'implantation d'un moulin hydraulique, la version améliorée de son projet lié au moulin « Wakassa », destiné à la première transformation des produits agricoles de première nécessité consommés par la population congolaise dont le maïs, le manioc, le soja, etc..

Mais, ce chercheur indépendant à la recherche scientifique et technologique et animateur de l'ONG Groupe de recherche de résolution des problèmes socio-économiques des mamans ménagères (GRPSM) a regretté que ses interventions à la télé sur ce projet qui contribue essentiellement à l'amélioration du social des Congolais, qui met aujourd'hui le gouvernement en porte-à-faux avec le petit peuple, n'aient pas reçu l'écho favorable de la part des dirigeants.



Une déléguée du ministère du Plan visite le moulin conçu par l'Ir Philippe Khonde Karadu

Recherche des solutions à la situation du pays

Face aux faits décriés et à l'inquiétude due au chômage de la quasi-totalité de la population congolaise, spécialement face à l'avenir des jeunes qui terminent les études et qui sont au chômage, cet ingénieur s'est mis à analyser les causes, pour trouver ou proposer des pistes de solution. Sa réflexion s'est focalisée sur le thème : « Les enjeux politiques actuellement en cours dans notre pays, la RDC, pour quel objectif ? Est-ce déshabiller St Pierre pour habiller St Paul ?, Comme qui veut dire ; Ôte-toi de là que je m'y mette ? »

Dans son analyse, l'Ir Philippe Khonde Karadu a relevé, en effet,

que les Congolais mènent, depuis plus ou moins quatre décennies, une vie dure caractérisée par le manque d'emplois, en général, le non-paiement des salaires, déjà insignifiants pour ceux qui travaillent, mais surtout pour les journaliers, qui prestent sans contrat, ainsi que le déplacement massif des populations depuis 1997, provoqué par les différentes guerres interminables. « Ces faits sont apparus pendant que le pays est gouverné pas ses propres fils », a-t-il dit.

Pour ce dirigeant du GRPSM, la cause principale de cette situation est la disparition soudaine du mécanisme qui, jadis veillait à l'application des lois. A l'en croire, pendant l'époque coloniale, le

pays était géré par les blancs, colonisateurs, sous des lois dures, fortes, qui ont plus profité à ces colonisateurs. Et, après la colonisation, le Zaïre-monnaie se changeait à : 2 dollars américains; 2,16 dollars canadiens et 1,42 rand sud-africain. « Mais, qu'est-ce qui a provoqué le déluge ? », s'est-il demandé.

Faisant une autopsie de la situation et établissant les responsabilités, l'Ir Philippe Khonde Karadu a fait constater que c'est pendant le règne militaire (deuxième, troisième et quatrième Républiques) que le changement de la situation sociale avait été constaté et que le mécanisme sus-évoqué avait disparu. A l'en croire, c'est la mauvaise gestion du pays, spé-

cialement des établissements publics, qui avait plongé le pays dans un déluge.

Comme solution à cette situation, ce chercheur indépendant propose la révision de la gestion des partis politiques. Selon lui, les partis politiques, qui ont contribué à la destruction des activités de la population en lieu et place de les protéger ou de créer d'autres activités, devraient fonctionner aux dépens des contributions de leurs membres quel qu'en soit le statut (au pouvoir ou non). « Tout politicien en RDC cherche actuellement à être positionné pour aller se servir dans la caisse de l'Etat au rythme du MPR mais, pour quelle finalité », s'est-il demandé, en proposant de revenir aux bonnes méthodes de gestion du pays, de ne plus avoir un parti politique au pouvoir qui fonctionne grâce aux fonds de l'Etat et de veiller à l'indépendance des trois pouvoirs, pour qu'aucun pouvoir ne puisse interférer sur l'autre.

A son avis, il y a nécessité de créer de nouvelles lois qui régleraient la création des partis politiques. « Grâce à cette loi, le financement des partis politiques pourra alors être conditionné par la présentation des projets et que ce financement soit remboursable à long terme », a conseillé ce chercheur, en appelant à une réflexion d'ensemble avec tous les Congolais.

Lucien Dianzenza

TRANSITION POLITIQUE

Les vingt-huit membres du CNSA bientôt connus !

Il est annoncé au courant de cette semaine, la composition de la plénière de cette institution d'appui à la démocratie décidée par l'Accord du 31 décembre 2016.

Après l'investiture du gouvernement Tshibala et la tenue de sa première réunion présidée par le chef de l'Etat, les yeux des Congolais sont à présent tournés vers le Conseil national de suivi de l'accord du 31 décembre (CNSA) appelé impérativement à se mettre en place dans les meilleurs délais. La constitution de cette institution d'appui à la démocratie chargée de faire le suivi ainsi que l'évaluation de la mise en œuvre de l'accord de la Saint-Sylvestre en vue de garantir l'organisation des élections crédibles, transparentes et apaisées est d'une extrême importance. Elle permettra, en effet, d'assurer l'équilibre institutionnel durant la transition tout en veillant au

respect de l'accord politique du 31 décembre aux fins de l'organisation des élections qui passe pour sa mission prioritaire. Présentement, l'heure est au règlement des derniers détails relatifs à la mise en place de cette institution de vingt-huit membres à désigner parmi les délégués des parties prenantes aux dernières négociations politiques pilotées par la Cénco. Aux dernières nouvelles, il appert que la présidence de la République serait déjà en possession des listes des composantes ayant pris part aux discussions du centre interdiocésain. L'opposition, la majorité et la société civile s'étaient conformés à l'ultimatum de 48 heures leur lancé par le cabinet du président de la République dans sa correspondance du 12 mai. Au niveau de l'opposition, seule la frange du Rassemblement conduite par Joseph Olenghankoy s'est pliée à cette exigence en proposant la liste

de ses délégués aux deux organes du CNSA (le bureau et la plénière) à l'approbation du chef de l'Etat.

Quant à l'aile Félix Tshisekedi, elle continue de bouder sa participation à cette institution estimant qu'elle n'est pas en phase avec l'accord du 31 décembre 2016 qui prévoyait que le CNSA soit présidé par le président du Conseil des sages du Rassemblement. Or, cette disposition de l'accord fut abrogée par l'arrangement particulier signé le 27 avril dernier au Palais du peuple dans lequel il est dit que le président du CNSA est désigné par les membres qui constitueront cette institution. Cette disposition appuyée notamment par la Majorité présidentielle fait suite au décès d'Etienne Tshisekedi, désigné en tant que personnalité pour assurer la présidence de l'institution. Dès lors, il fallait, d'après la coalition au pouvoir, ouvrir le poste de président du CNSA à

toutes les parties prenantes de sorte à donner la chance à tout le monde.

Qu'à cela ne tienne. Une chose est sûre, c'est que la publication de la liste des vingt-huit membres du CNSA n'est plus qu'une question d'heures. La présidence s'affèrerait actuellement à scruter à la loupe tous les détails liés au profil des candidats avant de se décider sur le choix à porter par rapport au quota réservé à chaque composante. Au regard des enjeux en présence et tenant compte de ce qui s'est passé pour la formation du gouvernement Tshibala, d'aucuns craignent que le CNSA ne soit en définitive qu'une caisse de résonance du pouvoir en place. Car, en définitive, les membres censés le composer ne proviendront que de la frange de l'opposition signataire des accords du 18 octobre et du 31 décembre, sans oublier l'opposition dite républicaine, toutes supposées

développer - à tort ou à raison -, des accointances avec la « Kabilie ». Dans ce cas de figure, pense-t-on, le CNSA risquerait de ne pas donner le répondant nécessaire au gouvernement et à la Cénco en rapport avec le respect de l'Accord politique de la Saint-Sylvestre qui prévoit l'organisation des élections en décembre 2017.

Rappelons que les membres du CNSA sont dorénavant astreints à assurer le suivi du chronogramme de mise en œuvre de l'Accord, à réaliser des évaluations régulières du processus électoral, à formuler des recommandations respectivement au Parlement, au gouvernement et à la Cénco sur la bonne exécution de l'Accord et à se concerter avec le gouvernement et la Cénco afin d'harmoniser les vues quant à la réussite du processus électoral. Tout ceci en toute indépendance.

Alain Diasso

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



DIVISION 1/PLAY-OFF

DCMP bat Don Bosco à Lubumbashi et finit leader de la manche aller

C'est en beauté que le Daring Club Motema Pembe a clôturé, le mardi 23 mai 2017 de Kamal City de la commune de Kamalondo à Lubumbashi, la manche aller du Play-Off de la 22e édition du championnat national de football.

Le team vert et noir amené par le coach Otis Ngoma a dicté sa loi au CS Don Bosco. Score: deux buts à un. L'ancien attaquant d'Arc-en-ciel et de Léopards de Dolisie, Vinny Bongonga a inscrit les deux buts du DCMP alors que Riguene Pembele égalisait pour les Salésiens de Lubumbashi. DCMP ramène donc trois précieux points de la capitale congolaise du cuivre et consolide sa première place au classement de la manche aller du Play-Off avec un total de 17 points glanés en sept rencontres. Notons ici que DCMP n'a perdu le moindre match à la manche aller, totalisant cinq victoires et deux matchs nuls contre Bukavu Dawa à Bukavu et contre Mazembe à Lubumbashi. DCMP a battu V.Club, Muungano, Sanga Balende, Renaissance du Congo par forfait et Don Bosco.

Les Immaculés caressent de plus en plus le rêve de remporter le titre après cette première partie du Play-Off plus que satisfaisante. Mais il y a encore la manche retour avec des matchs importants à livrer en déplacement contre Sanga Balende à Mbuji-Mayi, Muungano à Bukavu. Il y a aussi la rencontre retour contre V.Club et face à Renaissance du Congo à Kinshasa, sans omettre un autre choc toujours au stade des Martyrs à Kinshasa contre le TP Mazembe de Lubumbashi. Le chemin est



La délégation de DCMP prend son avion pour Lubumbashi

encore laborieux DCMP qui retrouve, cependant, l'envie et le goût du succès sous la houlette du technicien congolais, Otis Ngoma Kondi, et l'ensemble du comité de direction avec Aubin Minaku, Vidier Tshimanga et bien d'autres personnalités du club. L'objectif est de se qualifier pour une compétition africaine interclubs, et un sacre national sera véritablement la cerise inattendue sur le gâteau.

Dans l'autre match de la dernière journée

de la manche aller du Play-Off de la Division 1 disputé au stade de la Concorde de la commune de Kadutu à Bukavu, Bukavu Dawa et Muungano se sont quittés sur le nul vierge de zéro but partout au terme du derby de la ville chef-lieu de la province du Sud-Kivu. Au classement, DCMP finit donc premier avec un total de 17 points en 7 matchs joués. Mazembe est deuxième avec 12 points en 7 matchs, suivi de V.Club qui compte également 12 points

en 7 matchs livrés. Le FC Renaissance du Congo pointe à la quatrième position avec 9 points en 6 matchs. CS Don Bosco se retrouve à la cinquième loge avec 7 points en 6 matchs. Sanga Balende est sixième avec 7 points, suivi de Bukavu Dawa (4 points) ; OC Muungano est lanterne rouge avec 3 points. Le dernier match de la manche aller du Play-Off devra opposer Renaissance du Congo à Don Bosco.

Martin Engimo

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

Lupopo, Panda et Rangers se qualifient pour la phase finale

Les premiers qualifiés pour la phase finale de la 53e édition de la Coupe du Congo de football sont connus. Le FC Saint-Eloi Lupopo et l'US Panda de Likasi ont obtenu leur sauf-conduit sur le site de Kolwezi, alors que l'AC Rangers de Kinshasa s'est qualifié à Kikwit.

La phase des poules de la 53e édition de la coupe du Congo de football va bientôt s'achever alors que quelques clubs se sont déjà qualifiés pour la phase finale. Il y a trois sites choisis par la Fédération congolaise de football pour la phase des poules de cette compétition, notamment, Kolwezi dans la province de Lualaba, Kikwit dans la province du Kwilu et Kindu dans la province du Maniema.

A Kolwezi, la compétition s'est terminée avec la qualification de l'US Panda dans le groupe A et

du FC Saint-Eloi Lupopo dans le groupe B. US Panda a battu Malole de Kananga (4-0, 4-0) et Lupopo s'est imposé face à Océan Pacifique de Mbuji-Mayi (2-0) et Simba de Kolwezi (3-0).

Sur le site de Kikwit, l'AC Rangers de Kinshasa, champion 2017 de l'Entente provinciale de football de Kinshasa, a obtenu sa qualification pour la phase finale de la 53e coupe du Congo de football, même s'il doit jouer son dernier match du groupe A, la semaine prochaine contre DCMP/Bumba de la province de l'Equateur. Dans ce groupe, Rangers compte 6 points, devant Vutuka de Kikwit (4 points), Renaissance de Kasangulu (3 points) et DCMP/Bumba (1 point).

Le groupe B est très serré avec trois clubs de

la capitale, notamment, AS Dragons, FC MK et Racing Club de Kinshasa (RCK). Et les trois équipes ont glané le même nombre de points (3 points). Mais AS Dragons est éliminée après son match nul de zéro but partout avec FC MK, n'ayant pas marqué le moindre but lors de ces



AC Rangers champion de l'Eptkin et qualifié pour la phase finale de la Coupe du Congo (photo Fanny Atonga Sport)

matchs au stade du 30 juin de Kikwit. RCK et FC MK attendent le verdict de l'organisateur de la compétition pour être fixé chacun sur son sort, les deux clubs possèdent le même nombre de points (3), et le même goal average de deux buts marqués et deux buts encaissés. L'on pencherait pour un match de barrage. L'un de ces deux clubs doit se qualifier pour la phase finale de la coupe du Congo.

Sur le site de Kindu, l'As Maniema Union a battu, le 22 mai 2017, le FC Kasindi du Sud-Kivu par deux buts à zéro, un doublé de l'ancien international espoir, Pierre Botayi. Et la compétition se poursuit encore.

M.E.

AFFAIRE CLÉMENT NKANKU

Le procureur général décide d'ouvrir une enquête

Le parquet a annoncé le mardi avoir ouvert une information judiciaire contre l'élu de Dibaya notamment pour « participation au mouvement insurrectionnel ».

L'affaire Clément Nkanku, ce député de l'opposition présumé impliqué dans les violences au Kasai central, continue de faire tâche d'huile. Les faits révélés par le journal américain New York Times soutenant son implication notamment dans l'assassinat au Kasai de deux experts de l'ONU sur base d'un enregistrement trouvé dans l'ordinateur de l'une des victimes, en l'occurrence, la Suédoise Zaida Catalan, sont gravissimes. C'est ainsi que le Procureur général de la République (PGR) s'est décidé de se saisir du dossier et d'ouvrir une enquête afin de tirer les choses au clair. « La nature et les circonstances de cette conversation ne peuvent aucunement laisser indifférent l'officier du ministère public que je suis », a déclaré le procureur Flory Kabange Numbi devant la presse le 23 mai pour justifier sa décision. Toutefois, eu égard au statut de l'incriminé, député national de son état, il y a lieu d'activer la procédure parlementaire en matière de levée d'immunité afin de permettre à la justice de faire sereinement son travail.

Le PGR a indiqué avoir écrit à ce sujet une lettre au président de l'Assemblée nationale pour lui permettre

de conduire ces indispensables enquêtes dans cette sinistre affaire. « Si à l'issue de cette instruction, j'ai la conviction que les faits étaient établis dans le chef du concerné [Clément Nkanku], il serait alors inculpé de participation à un mouvement insurrectionnel, assassinat, incendies volontaires, destructions méchantes, associations des malfaiteurs », a-t-il noté tout en précisant qu'au stade actuel de l'instruction, « il n'est nullement question de chercher à obtenir la levée des immunités parlementaires ». Aussi pour des raisons d'enquête, l'ancien ministre à la coopération et au développement est interdit de quitter le territoire national jusqu'à nouvel ordre. De son côté, le député Clément Nkanku s'est vu empêcher de tenir une conférence de presse le mardi pour réagir aux allégations de participation au meurtre de deux experts de l'ONU au Kasai lui imputées. C'est par le biais d'un communiqué de presse qu'il s'est exprimé malgré tout. Consterné par les accusations qu'il réfute naturellement, l'intéressé espère que « lumière sera faite sur cette affaire et que la justice sera rendue aux nombreuses victimes d'excès abominables dans le Kasai, y compris les deux experts de l'ONU ». Et d'ajouter : « Je ne laisserai personne par quelques artifices que ce soit, salir mon image ni la mémoire de ces nombreuses victimes qui attendent réparation ».

Alain Diasso

GAMBIE

La justice gèle les biens de Yahya Jammeh

Quatre mois après son départ en exil en Guinée équatoriale, l'ancien président gambien, Yahya Jammeh, est rattrapé par la justice de son pays. Elle l'accuse d'avoir détourné 50 millions de dollars (plus de 44 millions d'euros) et a décidé de geler ses biens, a annoncé le lundi 22 mai, le ministre de la Justice, Abubacarr Tambadou, lors d'une conférence de presse.

« L'ex-président Yahya Jammeh a personnellement ou indirectement procédé au retrait illégal d'au moins 50 millions de dollars de la Banque centrale », des fonds appartenant à l'Etat, a déclaré le ministre, qui a cité l'opérateur public de téléphonie mobile. « Nous avons obtenu aujourd'hui une décision de justice gelant ou opérant une saisie sur les biens connus dans le pays du président Jammeh et les sociétés qui lui sont associées », a-t-il ajouté.

C'est pour la première fois que les autorités gouvernementales évaluent officiellement les avoirs retirés selon le régime des caisses de l'Etat par le président gambien avant qu'il ne quitte le pays en janvier, pour la Guinée équatoriale. Et la décision annoncée de geler ses biens concerne 88 comptes bancaires au nom de Yahya Jammeh ou des ses associés, ainsi que 14 sociétés liées à l'ex-président. Elle visait à empêcher « une liquidation ou disparition des biens » du président déchu, a indiqué le ministre de la Justice, selon lequel elle ne concerne que ses possessions en Gambie.

Dès son arrivée au pouvoir, Adama Barrow avait accusé son prédécesseur d'être parti en vidant les caisses du pays. « Au moment où nous prenons en main le gouvernement, la Gambie est en détresse financière. En l'espace de deux semaines, 500 millions de dalasi (environ 10,7 millions d'euros) ont été retirés par Yahya Jammeh », avait-il affirmé dans une déclaration lue à Dakar par son conseiller, Mai Fatty, l'actuel ministre de l'Intérieur.

Ces accusations de détournement d'argent n'avaient pas pu être vérifiées par le régime puisqu'il était même apparu qu'Adama Barrow avait accepté de laisser Yahya Jammeh emporter tous les biens qu'il souhaitait, y compris ses voitures de luxe.

Le président Adama Barrow a limogé récemment le gouverneur de la Banque centrale et ses deux adjoints. Aucun motif n'a été rendu public, mais une source gouvernementale a affirmé qu'il serait lié à la découverte de la disparition de millions de dollars.

La Gambie a été dirigée d'une main de fer pendant 22 ans par Yahya Jammeh, un ancien militaire. Battu lors de l'élection présidentielle du 1er décembre 2016, il avait refusé de reconnaître sa défaite et s'était finalement résolu à quitter le pouvoir à la suite d'une intervention militaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et une ultime médiation guinéo-mauritanienne.

Nestor N'Gampoula

SOUDAN DU SUD

Le président Salva Kiir ouvre un dialogue national

Dans le but de mettre fin à la guerre civile au Soudan du Sud, le président sud-soudanais, Salva Kiir, a annoncé le lundi 22 mai, un cessez-le-feu unilatéral en lançant un dialogue national, un processus controversé qui n'inclut pas son rival, Riek Machar.

« Je déclare une nouvelle fois un cessez-le-feu unilatéral effectif à partir d'aujourd'hui, pour que nous puissions créer l'environnement nécessaire à un dialogue inclusif », a déclaré le chef de l'Etat sud-soudanais pendant une cérémonie en présence de son allié, le président ougandais Yoweri Museveni. « Tout le monde est invité à participer au dialogue national sauf Riek Machar », a-t-il précisé. « Si Riek Machar venait, il causerait une nouvelle guerre à Juba. Mais s'il a une délégation de gens en qui il a confiance, qu'il les

nomme pour qu'ils viennent à Juba. Nous garantissons leur sécurité. », a poursuivi le président, qui a averti que l'armée régulière gardait « le droit de se défendre ».

En décembre dernier, Salva Kiir avait annoncé ce dialogue et s'était également engagé à déposer les armes, sans que cela se concrétise sur le terrain. L'opposition avait salué cet appel, mais exclut d'y prendre part.

Ce processus de dialogue national censé permettre de rétablir la paix, renouvelé par le président soudanais, a été officiellement initié par la prestation de serment des 94 membres du comité chargé de le mettre en œuvre.

« Je veux que le comité conduise des consultations aussi larges que possible pour permettre aux Sud-Sou-

danais d'exprimer leurs opinions et leurs aspirations à restaurer la paix dans leur pays », a dit Salva Kiir.

Après de violents affrontements en juillet 2016 à Juba, qui avaient signifié l'échec d'un accord de paix signé en août 2015, Riek Machar a fui le pays et est depuis exilé en Afrique du Sud. Le Soudan du Sud a plongé en décembre 2013 dans une guerre civile, deux ans et demi après son indépendance. Ce conflit a fait des dizaines de milliers de morts et plus de 3,5 millions de déplacés. Il avait été amorcé par des combats entre des unités rivales de l'armée, minée par des antagonismes politico-ethniques alimentés par la rivalité à la tête du régime entre Salva Kiir et Riek Machar, l'ancien vice-président du Soudan du Sud.

N.N'G.

BREVES

OMS

L'Organisation mondiale de la santé dépense régulièrement environ 200 millions de dollars par année en frais de voyage, beaucoup plus que ce que l'organisation consacre à la lutte contre certains des plus grands problèmes de santé publique, y compris le sida, la tuberculose ou le paludisme. Un rapport souligne que l'OMS était sous la pression de ses pays membres pour économiser de l'argent. Dans une déclaration, l'agence de santé de l'ONU a déclaré que les coûts avaient diminué de 14% l'an dernier par rapport à l'année précédente. Une analyse interne en mars, a révélé que seuls deux des sept départements du siège de Genève ont atteint leurs objectifs. Depuis 2013, les coûts de voyage étaient de 803 millions de dollars.

CENTRAFRIQUE

Le bilan des violences survenues ces derniers jours à Bria s'élève à 22 morts, 36 blessés et près de 10.000 déplacés internes. Les affrontements qui opposent depuis lundi à Bria miliciens chrétiens anti-balaka et ex-rebelles de la Seleka à dominante musulmane, ont causé la mort de 17 civils et 5 combattants armés, soit au total 22 personnes. Environ 36 blessés ont également été enregistrés lors de ces violences soudaines, qui ont aussi fait fuir près de 10.000 personnes de chez elles, portant à un total de 20.000 le nombre de déplacés internes à Bria, avec 15.000 autres autour de la base de la Minusca. Le directeur de la communication de la mission de paix onusienne appelle les groupes armés actifs dans ces villes à une cessation immédiate des hostilités.

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLÉ
CONCEPTION GRAPHIQUE





UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...



Chemises à rabat



Magazines



Cartes de visite



Dépliants



Livres



Calendriers



Flyers, Affiches

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

COP 21

Bataille entre l'Afrique et l'UE autour du marché des énergies renouvelables

Lancée par les Africains lors de la COP21 à Paris, l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (IAER), censée assurer l'accès de tous à l'électricité est en train d'être accaparée par la France et l'Union européenne (UE), selon certaines ONG qui dénoncent le passage en force.

Au nom du climat, la France cherche à imposer ses intérêts et ses entreprises à l'Afrique, selon ces ONG. « Ce devait être un projet pour les Africains et par les Africains », relèvent-elles. Ce programme devait être doté de 10 milliards d'euros en provenance des pays occidentaux et mis en œuvre par les Africains et non par des grandes entreprises occidentales. L'objectif étant de créer 10 milliards de watts d'énergie renouvelable d'ici à 2020, et d'assurer l'accès à l'électricité à tous les Africains d'ici à 2030, avec des impacts sociaux et

environnementaux financés, respectant les droits des populations et de leurs biens.

Ainsi, lors de la dernière réunion de l'IAER, qui s'est tenue à Conakry en mars dernier, son concepteur, le Malien Youba Sokona, a démissionné, accusant les Européens, notamment la ministre

« ...Un projet pour les Africains et par les Africains »

française de l'Environnement d'antan, Ségolène Royal « d'avoir imposé aux Africains leur liste de projets à financer. Des projets qui ne sont ni nouveaux, ni vraiment « verts », et souvent portés par des multinationales

ou des hommes d'affaires européens ».

Selon le compte rendu du site Climate Home, de nombreux responsables africains ont émis des réserves « sur les projets proposés et sur une décision prématurée, qui ne respectait pas les principes fondateurs de l'IAER; ni sur la forme ni sur le fond. Les Européens ont pu compter sur le soutien des présidents tchadien et guinéen: Idriss Déby Itno et Alpha Condé, deux proches alliés de Paris, pour passer en force ».

Après la réunion, la commission européenne se serait « empressée de proclamer sur son site que l'Initiative avait effectivement validé 19 projets, pour un montant de 4,8 milliards d'euros, dont une centrale solaire au Tchad, portée par des entreprises ba-

sées à Londres et Paris. « Autant d'ouvrages qui risquent de profiter directement (en tant que constructeurs ou concessionnaires) ou indirectement (en tant que financeurs, consultants, fournisseurs ou clients) aux grandes entreprises européennes ou autres », indiquent les responsables africains. Ils regrettent que « les considérations sociales et environnementales qui présidaient à la conception initiale de l'IAER soient ignorées » et en appellent « à tous les Etats, leaders et peuples africains pour qu'ils exigent une énergie renouvelable véritablement centrée sur les besoins et les droits des gens en Afrique, sur la base du modèle formidable esquissé par l'IAER et validé par tous les pays africains ».

Noël Ndong

ASSURANCE

SAHAM Assurance Congo présente officiellement ses produits d'assistance automobile

Les produits d'assistance automobile de la société SAHAM Assurance ont été présentés au public à l'occasion d'une soirée spéciale organisée vendredi 19 mai dans un hôtel de la place de Pointe noire en présence d'Etienne Kouadio et Fayçal Bennani respectivement directeur général de saham Assurance Congo et directeur développement de SAHAM Assistance, filiale du Groupe Saham en charge de l'assistance accompagnés de divers invités

Ainsi dans son mot de bienvenue à l'endroit des participants à cette soirée, Etienne Kouadio a rappelé que SAHAM Assurance Congo, une filiale du groupe Sahaam, a été agréée au Congo 2014 et c'est seulement en janvier 2015 que cette filiale a réellement commencé avec ses activités. « Le plus important pour le groupe SAHAM Finances c'est le respect des engagements pris mais aussi l'amélioration de la qualité de l'ensemble des services de ce groupe. Cette amélioration passe nécessairement par l'innovation, c'est seulement avec celle-ci que nous pensons que l'ensemble des consommateurs des produits d'assurances congolais seront fiers de payer leurs contrats d'assurance... » Nous avons ainsi pensé vous proposer un complément au produit d'assurance automobile, qui est le plus partagé en ce moment. Ce complément c'est l'assistance automobile que Saham Assurance met à votre disposition. En cas de choc (accident) ou de panne de votre véhicule, Saham Assurance est à vos côtés » a-t-il indiqué.

Pour sa part présentant les produits d'assistance automobile Fayçal Bennani a expliqué que l'assistance est un service de l'assurance. A la différence de l'assurance qui a pour but de garantir un risque et qui intervient en remboursement d'un sinistre, l'assistance quant à elle, vient en aide de façon immédiate matériellement ou physiquement. Trois formules d'assistance notamment la formule Avantage, la formule Confort, et la



formule Liberté permettent aux consommateurs des produits SAHAM Assurance automobile de bénéficiers de multiples avantages.

Dans la formule, Avantage, en cas d'accident, Saham Assurance offre gratuitement à tous ses assurés ayant souscrit la RC ou l'assurance aux tiers en catégorie 1 (véhicule tourisme et affaires de 3, 5 t maxi) une aide à

l'établissement du constat amiable, une alerte de la police ou de la gendarmerie pour l'établissement d'un constat officiel, une alerte de la protection civile ou des pompiers en cas de blessés à bords ou d'incendie du véhicule et un remorquage dans un rayon de 50 kms autour des villes de Pointe noire et de Brazzaville.

Dans la formule Confort, en cas d'accident ou

de panne, Saham Assurance Congo offre à ses assurés une aide à l'établissement du constat amiable, une alerte de la police ou de la gendarmerie pour l'établissement d'un constat officiel, une alerte de la protection civile ou des pompiers en cas de blessés à bords ou d'incendie du véhicule, un dépannage ou réparation sur place en cas de problème de batterie, crevaison d'au moins 2 roues, un remorquage jusqu'au garage le plus proche dans un rayon de 50 kms autour des villes de Pointe noire et de Brazzaville.

En cas d'accident, un véhicule de remplacement d'une catégorie équivalente est mis à disposition pendant 3 jours à condition que la durée d'immobilisation dépasse 24 heures.

Concernant la formule Liberté, en cas d'accident ou de panne, Saham Assurance Congo offre à ses assurés en catégorie 1 (véhicule tourisme et affaire de 3, 5 t maxi) une aide à l'établissement du constat amiable, un dépannage ou réparation sur place en cas de problème de batterie, crevaison d'au moins 2 roues, un remorquage jusqu'au garage le plus proche ce dans un rayon de 50kms autour de Pointe noire et de Brazzaville.

En cas d'accident, un véhicule de remplacement d'une catégorie équivalente est mis à disposition pendant 8 jours à condition que la durée d'immobilisation dépasse 24 heures. En cas de panne la durée d'octroi du véhicule de remplacement est de 3 jours.

En cas de sinistre (accident ou panne), un numéro Assistance a été indiqué : le 05 053 58 58, numéro disponible 24 heures / 24 et 7 jours / 7. Il suffit d'appeler à ce numéro pour avoir les étapes à suivre en vue de la prise en charge par un prestataire selon le ou les besoin(s) (aide au constat amiable, dépannage, remorquage, véhicule de remplacement).

Pour plus d'informations, une invite a été faite à contacter différents points de vente Saham Assurance Congo : A Brazzaville : Tél. 22 260 15 15 / 06 510 45 24 -;- A Pointe Noire - Tél. 22 294 20 08

GOUVERNANCE MONDIALE

Un Africain à la tête de l'Organisation mondiale de la santé

L'Ethiopien Tedros Adhanom Ghebreyesus, 52 ans, a été élu hier nouveau directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une des plus grandes agences de l'ONU. L'ancien ministre éthiopien de la Santé et des affaires étrangères a été préféré au Britannique David Nabarro et la Pakistanaise Sania Nishtar, à l'issue du vote effectué au deuxième jour de la 70e assemblée générale de l'OMS.

L'assemblée générale ouverte le 22 mai à Genève et dont les travaux vont se poursuivre jusqu'au 31 de ce mois, se devait de trouver un successeur à la Chinoise Margaret Chan, au poste de directeur général de cette organisation. Trois candidats restaient en lice. Ils ont été écoutés par les représentants des Etats membres à qui revenait la dernière décision de les départager.

Entre le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, ex-ministre éthiopien de la Santé et chercheur renommé sur le paludisme, le Dr David Nabarro,



Tedros Adhanom Ghebreyesus reçu par le Premier ministre lors de son dernier passage à Brazzaville (Adiac)

Britannique qui fut envoyé spécial de l'ONU pour la lutte contre Ebola et la cardiologue pakistanaise, Dr Sania Nishtar, candidate malheureuse au poste de Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés (HCR) en 2015, la bataille n'était pas

facile.

Lors de son intervention devant l'assemblée générale de l'OMS, le candidat éthiopien, 52 ans, a raconté avoir perdu, alors qu'il était enfant, un frère qui n'avait pas reçu les médicaments nécessaires. Ce candidat

soutenu par l'Union africaine a indiqué « *refuser d'accepter que les gens meurent parce qu'ils sont pauvres* ». Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus qui ambitionnait de devenir le premier Africain à diriger cette organisation mondiale était déjà

arrivé en tête des votes, au mois de janvier passé, au terme de la sélection des candidats finalistes par le Conseil exécutif de l'OMS. Le Britannique, Dr David Nabarro, 67 ans, était donné favori avec l'Ethiopien. Il a, au cours de son intervention devant l'assemblée générale de l'OMS, rappelé son action dans la lutte contre Ebola. Soulignant que la crise déclenchée par cette pandémie a montré que le monde a besoin d'une « OMS compétente ».

Enfin, la candidate pakistanaise, Dr Sania Nishtar, 54 ans, a rappelé avoir été la première femme cardiologue de son pays, et avoir dirigé dans des conditions difficiles, de nombreux centres de soins.

Les Etats membres de l'OMS ont donc dit leur dernier mot, en choisissant l'Ethiopien. Le nouveau directeur général de l'Organisation mondiale de la santé va prendre ses fonctions à partir du 1^{er} juillet prochain à Genève, en Suisse.

Thierry Nougou

BAMBARI

Des drones français déployés en appui à la Minusca

Attendus depuis septembre 2016, ces engins de surveillance sont déjà déployés à Bambari au centre du pays pour appuyer la Minusca.

À la fin de l'opération Sangaris, l'ancien ministre de la Défense, Jean Yves Le Drian a promis le déploiement des drones en Centrafrique pour renforcer les actions des forces de la Minusca. Ces drones sont opérationnels au centre du pays alors que 6 forces des Nations unies ont perdu la vie dans un affrontement au sud du pays ce mois de mai.

Huit mois après son annonce, un site d'information sur les questions militaires, notamment le blog du ministère de la Défense.blogs.ouest-france.fr a publié que « *les drones SDTI du 61e RA sont prêts à voler dans le ciel centrafricain* » avant d'ajouter que « *l'ONU confirme désormais leur déploiement, tout comme l'EMA français qui précise toutefois que les modalités pratiques (dans le cadre d'un MoU) ne sont pas encore tout à fait réglées mais que les vols sont imminents. Une annonce conjointe est attendue* ». Depuis octobre 2016, des

combats intenses ont opposé d'anciens alliés de la Séléka, le FPRC allié aux Anti-Balaka et l'UPC. Ces violences dans la Ouaka, la Basse-Kotto et la Haute-Kotto ont accentué la crise humanitaire. La semaine passée, une attaque d'un nouveau groupe armé se réclamant autodéfense a causé environ 115 morts à Bangassou.

La Minusca a usé de ses moyens aériens pour venir à bout de ces assaillants « *organisés tactiquement* ». La nouvelle valeur ajoutée de l'ex-opération Sangaris mettra-t-elle fin aux actions hostiles des mouvements armés ? En RD Congo, la Monusco dispose de ces engins sans pilotes depuis 2013, mais les groupes armés continuent de piller et de tuer. Au Sud Soudan, malgré leur présence il y a six (06) mois, les Casques bleus ne jugulent pas la violence. En Centrafrique, l'Opération Sangaris avait de moyens militaires efficaces sur le terrain mais le pays reste instable.

Outils très indispensables aux renseignements, les drones ne constituent pas la clé de la sécurité et ne sera pas une réponse à l'« *immobilisme* » de la Minusca. C'est le même centre de décision comme du temps de Sangaris : l'approche vis-à-vis des groupes armés n'a pas changé, il faut seulement appliquer le mandat de la force onusienne.

Sur ces objets Thierry Viroulon, spécialiste de la région et chercheur à l'IFRI, a déclaré à lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr qu'« *on peut avoir des yeux dans les airs mais il faut aussi avoir des gens actifs sur le terrain et les drones ne règlent pas le problème de passivité des Casques bleus* ».

Développé par Sagem, le drone tactique Sperwer décolle au moyen d'une catapulte. D'une endurance de 4 à 5 heures, il affiche un rayon d'action de 80 km. Doté de plusieurs capteurs, il transmet des images en direct via un terminal RVT. Enfin, il peut voler à une altitude de plus de 3.000 mètres avec une vitesse de près de 170 km/h.

Source : RJDH

BASSIN CONGO-OUBANGUI-SANGHA

Les représentants des Etats et des institutions régionales planchent sur les questions techniques et financières

Les travaux de la 2^e réunion du comité de pilotage du projet « *d'appui à la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (Cicos) pour la mise en place de l'observatoire des barrières non physiques dans le bassin du Congo et l'amélioration de la sécurité de la navigation sur les voies d'eau intérieures des pays membres* » se sont déroulés le 23 mai à Brazzaville, sous la direction du chef de cabinet du département des infrastructures et développement durable de la Cémac, Mahamat Ahmat Ismail.

Ce projet qui bénéficie du financement de l'Union européenne à travers le « *Programme d'appui au commerce et à l'intégration économique* » (Pacié), du Programme indicatif régional (PIR) Afrique centrale, lequel s'inscrit dans les objectifs du Programme économique régional (PER) de la Cémac, avait pour but d'approuver le plan d'exécution de l'année 2 du projet et le budget du plan d'actions de l'année dudit projet.

A ce titre, il est l'un des projets phares de l'axe stratégique n°3 infrastructures et intégration régionale du PER. Son impact attendu sur l'économie de la sous-région, ainsi que ses efforts seront immédiatement perçus par les populations, lui ont valu d'être retenu dans la première phase du processus de construction de la Cémac.

Ce projet, rappelons-le, dont la mise en œuvre a commencé en juillet 2015, a une durée prévisionnelle de 42 mois. Du 14 juillet 2015 au 15 juillet 2016, plusieurs activités avaient été réalisées par l'équipe du projet mise en place au sein du secrétariat général de la Cicos, ceci en collaboration avec les experts des Etats membres. Il s'agit entre autres de : la mise en place et l'équipement des bureaux nationaux du projet Observatoire dans tous les pays membres concernés par le projet ; l'élaboration du guide de mise en œuvre de l'Observatoire des barrières non physiques sur les voies d'eau intérieures des pays membres de la Cicos ; l'élaboration du document des modalités techniques de mise en place d'un système commun de radiocommunication sur les voies d'eau intérieures des pays membres ; l'élaboration et l'envoi à la délégation de l'Union européenne de Bangui du rapport narratif technique et financier de l'année 1 du projet et la sélection du soumissionnaire chargé de fournir, d'installer et d'assurer la maintenance du matériel du système commun de radiocommunication dans tous les Etats. A noter que cette réunion s'est déroulée en présence de Mme Enaw née Judith Efundem Agbor, secrétaire générale de la Cicos et du représentant de l'UE, Pascal Zahonero. La cérémonie de clôture a été présidée par Mahamat Ahmat Ismail.

Guillaume Ondzé

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2017

Les partis politiques invités à respecter les 30% de quota réservés aux femmes

Le ministre de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local, Raymond Zéphirin Mboulou a échangé, le 23 mai à Brazzaville, avec les dirigeants des partis et associations politiques. Après avoir éclairé la lanterne de ces derniers sur quelques aspects de l'opération de révision des listes électorales, le ministre a fait savoir que dorénavant, chaque parti ou association devra réserver un quota de 30% aux femmes aux différents scrutins.

Raymond Zéphirin Mboulou en a profité pour édifier les responsables des partis et associations politiques sur le processus électoral en cours.

Parlant de la parité, conformément à la nouvelle loi électorale, en son article 61, le ministre de l'Intérieur leur a fait savoir que cette fois-ci, les partis et associations politiques qui participeront aux législatives et locales ont l'obligation de réserver 30% de quota aux femmes.

Il a toutefois promis des sanctions aux formations politiques qui n'appliqueront pas cette disposition. « Une liste qui n'aura pas réservé un quota

de 30% aux femmes sera immédiatement invalidée.

« J'ai donné des instructions fermes au directeur général de l'administration du territoire à ce que tous les candidats qui feront usage de faux, leurs dossiers de candidature soient immédiatement rejetés et qu'ils soient traduits en justice pour faux et usage de faux »

Nous serons surtout très regardants aux élections locales, conformément aux dispositions de la nouvelle loi électorale », a souligné Raymond Zéphirin Mboulou.

Présente à cette rencontre, la

ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Inès Bertille Nefer Ingani est montée au créneau.

Elle a plaidé en faveur de l'application stricte par les partis politiques de la disposition sur la parité, de sorte que les femmes participent, elles aussi, aux

ciblées. Quant aux personnes déplacées, le ministre a précisé que celles qui se sont réfugiées à Brazzaville ne sont pas concernées par cette révision, donc ne peuvent pas être enrôlées. « J'ai donné des instructions fermes au directeur général de l'administration du territoire à ce que tous les candidats qui feront usage de faux, leurs dossiers de candidature soient immédiatement rejetés et qu'ils soient traduits en justice pour faux et usage de faux », a souligné Raymond Zéphirin Mboulou.

De même, l'attention des candidats et des responsables des partis politiques a été attirée sur la prudence dans la constitution des dossiers de candidatures. Car, averti le ministre, « si une pièce manque, le dossier sera immédiatement rejeté sans une autre forme de procès ».

Au sujet du vote proprement dit, Raymond Zéphirin Mboulou a fait savoir que pour les deux scrutins en vue, au total 5581 bureaux seront ouverts sur l'ensemble du territoire national.

Tous les partis ou associations, a-t-il renchéri, devront désigner leurs délégués dans les bureaux de vote où il a positionné ses candidats. Aucun délégué d'un parti ne viendra de Brazzaville, a-t-il rassuré.

« Un parti politique doit être implanté sur l'ensemble du territoire national. Cette fois-ci, nous avons décidé à ce que dans les départements, les partis politiques choisissent leurs délégués sur place, car très souvent ceux qui viennent d'ailleurs ne maîtrisent pas les réalités de là où ils sont envoyés », a soutenu Raymond Zéphirin Mboulou.

Firmin Oyé

INVESTIGATION FINANCIÈRE

La Cémac veut se doter d'une plateforme d'échanges d'informations



Photo de famille (Adiac)

Les informaticiens des Agences nationales d'investigation financière (Anif) de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) y compris la RDC se sont réunis à Brazzaville, du 23 au 24 mai. Objectif : élaborer un projet portant création d'une plateforme d'échanges d'informations entre les cellules de renseignements financiers de ces Anif.

« Avant, on communiquait par courrier et cela prenait beaucoup de temps. En vue d'améliorer l'efficacité des cellules de renseignements financiers de la sous-région, nous avons décidé d'utiliser les outils modernes qui sont rapides et performants », a indiqué le directeur général de l'Anif Congo, André Kanga.

Outre le volet communication, cette plate-forme servira également de vitrine pour certaines Anif de la sous-région encore méconnues au niveau international. Notons que la sécurisation des échanges d'informations entre les cellules de renseignements financiers est dirigée par l'ANIF du Congo

Créée en 2008, l'Anif a pour mission de recevoir, de traiter et, le cas échéant, de transmettre aux autorités judiciaires compétentes tous renseignements propres à établir l'origine des sommes ou la nature des opérations faisant l'objet de la déclaration de soupçon au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Cette Agence a le devoir de constituer une banque des données contenant toutes informations utiles concernant les déclarations de soupçon prévues par le règlement, les opérations effectuées directement ou par personnes interposées.

Lopelle Mboussa Gassia

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Ecodel appuie des initiatives dans le Pool et la Bouenza

Le projet Economie et développement local (Ecodel), basé dans les départements de la Bouenza et du Pool, appuie les petits entrepreneurs et fait connaître au niveau de la population le nouveau cuisinier économe Congo Mbote et le bois énergie.

C'est une démarche participative locale qu'accompagne l'Ecodel, à la fois de former techniquement les entrepreneurs locaux, d'accorder des crédits, et d'aider les bénéficiaires dans la réalisation de leurs initiatives au profit des communautés.

Lancé depuis près de six mois grâce à un financement de l'Union européenne (UE) d'environ 1, 2 million d'euro, soit environ 1 milliard FCFA, le projet Ecodel intervient dans deux volets d'activité. Au niveau de l'initiative développement, le projet soutient la décentralisation par le développement local et la démarche participative dans cinq districts du Pool et deux districts de la Bouenza (Mouyondzi et Mfouati).

Des volontaires locaux et leurs homologues européens ou étrangers organisent des rencontres d'échanges avec les paysans sur la notion de décentralisation, le rôle d'un élu local, y compris sur la contribution de chaque citoyen à bâ-

tir un plan de développement local.

Dans un autre projet basé dans la Bouenza, les volontaires essaient d'aider les populations à remédier au manque de bois énergie dans cette partie du Congo, en proposant de for-

elles-mêmes leurs propres priorités. « Le défi qui nous reste, c'est de faire connaître les produits des artisans notamment le cuisinier économe bois-charbon. On a tout une formation-accompagnement au marketing à faire et aussi pour les pépinières bois énergie », a confié Agnès Rossetti en marge du forum des projets qui s'est tenu le 19 mai dernier à l'Institut français de Brazzaville.



Les volontaires d'Ecodel exposant quelques résultats (Adiac)

mer des artisans, des vendeurs et des pépiniéristes.

Agnès Rossetti, l'une des responsables de l'Ecodel, explique sa démarche auprès des populations, qui consiste à mener une mission d'accompagnement, laissant le choix aux communautés de définir

D'autres initiatives sont attendues courant mois de juin 2017, surtout la relance des opérations de planting d'arbres dans la Bouenza et les activités de développement dans la communauté urbaine de Mindouli (Pool).

Fiacre Kombo



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°002/DURQUAP/2017 DU 24 MAI 2017



RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES VOIRIES DE LA PREMIERE PHASE DU PROJET DURQUAP.

Le Gouvernement de la République du Congo cofinance avec la Banque Mondiale, le Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) pour un montant de cent vingt millions (120.000.000) de dollars US.

Ce projet qui s'inscrit dans la poursuite des activités menées dans le cadre du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU), a pour objectifs (i) d'améliorer l'accès aux infrastructures et services de base pour les populations vivant dans les quartiers précaires à Brazzaville et à Pointe-Noire et (ii) de renforcer les capacités du Gouvernement et des municipalités en matière de restructuration urbaine.

A cet effet, la Cellule d'Exécution du Projet DURQuaP se propose d'utiliser une partie des fonds au titre de ce financement pour régler des services de Consultant pour la réalisation des études en vue de la production des dossiers techniques (APS, APD, Etudes Environnementales et sociales) et de consultation des entreprises, des voiries de la première phase du Projet dans les quartiers Moukondzi-Ngouaka et Soukissa à Brazzaville et Tchiniambi et Mboukou à Pointe-Noire.

Les études seront réalisées en deux lots distincts pour Brazzaville et Pointe Noire.

1. La Cellule d'Exécution du Projet DURQuaP invite les Consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

2. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures spécifiques

définies dans les Directives de la Banque Mondiale « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA (Edition de janvier 2011, révisée en juillet 2014).

3. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

4. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 08 juin 2017 et porter expressément la mention : « Projet DURQuaP : Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant chargé de la réalisation des études techniques et environnementales ainsi que la production des dossiers d'appel d'offres des voiries de la première phase du projet DURQuaP »

A l'attention de la Délégation Générale aux Grands Travaux
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral,
Sise au n°2 de la Route de la Base militaire, Croisement du Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO - 5ème étage de l'Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya). BP : 1127 - Brazzaville - République du Congo.
Tél : (+ 242) 06 956 86 64 ; 05 386 35 32 ; Fax : (+ 242) 22 81 65 78
Personne responsable : BATOUNGUIDIO.
Email : ceprbaddggt@yahoo.com ; batoung123@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur Technique,
Oscar OTOKA. -

VISITEZ LE MUSEE - GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE










L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition

à la Modernité

situé 84 Boulevard Denis Sassous Nguesso
Immeuble les manguiers - Mpila
dans l'enceinte des Dépêche de Brazzaville

COMMERCE DU BOIS

Vers l'installation du logiciel de vérification de la légalité

Le système informatisé de vérification de la légalité permettra au Congo de vendre en toute transparence son bois sur le marché européen. En attendant sa mise en service dès 2018, les parties congolaise et européenne poursuivent les discussions dans le cadre du processus APV-FLEGT.

Le sixième comité conjoint de mise en œuvre de l'accord volontaire APV-FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et accords commerciaux), s'est tenu le lundi 22 mai, à Brazzaville. Les parties prenantes ont évoqué, entre autres questions, l'installation du logiciel et l'implication des acteurs de la société civile.

En effet, le logiciel de vérification de la légalité du bois sera installé avant fin mai 2017, et hébergé au ministère des Finances. Le déploiement du logiciel SIVL va s'opérer de manière progressive, notamment par l'amélioration évolutive du système jusqu'à août 2017, la



Les participants lors des travaux (Adiac)

maintenances à partir de septembre 2017, les équipements et matériels à compléter d'ici fin septembre 2017, ainsi que les formations pendant la même période.

À l'horizon 2018, toutes les données réelles d'exploitation des différents sites du pays à

savoir les quelques 32 concessionnaires seront insérées dans le système SIVL. L'année 2017 est consacrée aux démarches nécessaires à l'effectivité de cet outil, nous confiait le point focal APV-FLEGT.

L'ambassadeur de l'UE au Congo, Saskia de Lang, qui a

salué les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre du processus APV-FLEGT, a plaidé en faveur de la participation effective des acteurs de la société civile. « Le déploiement national du système SIVL produira ses effets et bénéfices, dont celui d'augmenter les recettes

fiscales en évitant certaines fraudes », a estimé la diplomate européenne.

L'application de l'APV-FLEGT, pense la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, va conduire le Congo non seulement vers la création de nouveaux liens commerciaux mais aussi permet d'apporter des réformes pour un développement durable.

« Au regard des résultats relevés par les experts, des performances ont été obtenues », a déclaré Rosalie Matondo, citant la validation à 70% des procédures de contrôle et vérification de la légalité, le lancement des missions d'audit et d'observation indépendante dans le pays. L'un des défis du gouvernement, indique la ministre, est l'accélération de la procédure sur l'adoption de la loi portant régime forestier en République du Congo. Un groupe de travail interne est à pied d'œuvre, a rassuré Rosalie Matondo.

Fiacre Kombo

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

L'association Union encourage la création des entreprises

L'organisation associative dont la coordination locale est assurée par Jules Afoumboule Bokouango a organisé le 20 mai à Brazzaville avec faste la deuxième édition de son initiative Café Entreprise.

Par ce concept Café Entreprise, cette organisation entend encourager les jeunes au partage d'expérience et à la création d'emplois afin de résorber le chômage. « Le développement de ce concept Café Entreprise permet de réunir les entrepreneurs et les décideurs politiques et économiques pour un échange d'expériences et sensibiliser à la création d'entreprises », a expliqué Jules Afoumboule Bokouango.

Au cours de cette rencontre, les conférenciers ont évoqué plusieurs aspects qui freinent l'essor de l'entreprise. Il s'agit, entre autres, du manque d'unité de transformation ; des banques qui ne financent pas assez de projets ; du régime de sûreté de l'Etat qui ne cadre pas avec nos réalités sociales ; de l'inexistence des fonds de garantie des petites et moyennes entreprises et du manque d'aides financières conséquentes aux start-up.

« Il y a des denrées alimentaires qui sont produites mais qui pourrissent dans nos contrées parce qu'il a manqué de machines de transformation. Même si cette production n'est pas industrielle, il faut qu'on fasse quelque chose et l'unité de transformation est fondamentale pour l'agriculture », a ajouté Jules Afoumboule Bokouango.

Il révèle également qu'il y a aussi des organisations de micros finances qui aident à l'entrepreneuriat juvénile. L'Etat providence étant inexistant, les participants ont lancé les appels au changement de mentalités et à l'assouplissement des conditions d'accès aux crédits dans les banques pour un vrai décollage de l'entrepreneuriat. Rappelons que l'Association Union, dont la majorité des membres sont des franco-congolais, a été créée en 2013. Depuis sa création jusqu'à nos jours, cette association ne s'intéresse qu'aux initiatives économiques.

Fortuné Ibara

EDUCATION CIVIQUE

Une délégation de l'administration pénitentiaire obtient un engagement ferme du ministère de la Jeunesse

La ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, Destinée Hermella Doukaga, s'est entretenue le 19 mai à son cabinet de travail avec le directeur général de l'administration pénitentiaire, le colonel Jean Blaise Komo.

L'interlocuteur de Destinée Hermella Doukaga était venu solliciter une assistance du ministère sur la meilleure manière de canaliser et d'amener les jeunes incarcérés qui ne sont pas instruits civiquement.

ministre que nous avons un certain nombre d'élèves au niveau de la maison d'arrêt de Brazzaville qui vont passer des examens d'Etat. Nous avons 65 candidats au baccalauréat et au BEPC confondus. Et Ma-

tableau qui pourra permettre à ses techniciens d'apporter tant soit peu les solutions à ces problèmes. Lesquels : nous avons une population prisonnière à moitié jeune, ou en majorité juvénile parce que les différents cas de violation des lois qui se présentent dans nos maisons d'arrêt sont souvent perpétrés par nos jeunes.



La ministre s'entretenant avec le DG de l'administration pénitentiaire (DR)

Il s'agissait également, lors de cette rencontre, de mieux définir les axes d'intervention de cet appui, tel que doter les différentes maisons d'arrêt de drapeau national pour que l'instruction civique soit toujours au centre de leur vie.

« Nous avons aussi dit à Madame la

dame la ministre par rapport à son agenda nous a promis de les saluer, mais nous attendons que les services protocolaires du ministre nous tiennent au courant », a expliqué Jean Blaise Komo, à l'issue de l'entretien. Et d'ajouter : « Auprès de Madame la ministre, j'ai présenté un

La ministre étant la première jeune du pays, je suis venu lui dire qu'elle a une population en majorité jeune qui croupit dans les maisons d'arrêt de notre pays ; nous avons donc sollicité auprès d'elle son apport au niveau de l'instruction civique ».

Guillaume Ondzé

FISTULE OBSTÉTRICALE

Trois mesures recommandées pour lutter contre le fléau

Le ministère de la Santé et de la population a proposé, le 23 mai à Brazzaville, aux femmes de repousser l'âge de la première grossesse à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la fistule obstétricale.

La proposition du ministère de la Santé intègre les trois mesures recommandées pour éviter leur atteinte par la fistule. Les femmes devraient aussi mettre fin aux pratiques traditionnelles préjudiciables et avoir accès en temps voulu aux soins obstétricaux.

Cette journée commémorée sur le thème : « Femme victime de fistule suivie, vie transformée », le ministère de la Santé a rappelé que : « *le problème demeure entier et il exige le plein engagement de toutes les parties prenantes* », a déclaré Donatien Moukassa, directeur de cabinet au ministère de la Santé. Ajoutant que : « *Cette affection est l'un des exemples les plus révélateurs de l'inégalité d'accès aux soins de santé sexuelle, maternelle et reproductive. Aucune femme ne devrait souffrir de cette injustice en essayant de donner la vie* ». En 2014, le Congo comptait plus

de mille cinq cents cas de femmes fistuleuses selon un ouvrage présenté à l'occasion par Pierre Marie Tebeu, professeur de l'université de Yaoundé (Cameroun). Par contre, à travers le monde on compte entre 50.000 et 100.000 femmes fistuleuses.

Pour faire face à ce fléau, le ministère de la Santé s'est engagé à améliorer les interventions stratégiques avec l'appui des partenaires techniques et financiers dont l'OMS et le Fnuap. Il s'emploie aussi à former les praticiens de ces interventions à la réponse communautaire.

« *Il s'agit d'augmenter les compétences professionnelles des obstétriciens, des sages-femmes, des managers des formations sanitaires et de rendre disponible l'offre des soins de qualité et de services à l'endroit des femmes malades* », a indiqué Donatien Moukassa.



Au centre, Donatien Moukassa, directeur de cabinet au ministère de la santé (adiac)

La fistule obstétricale est une lésion grave et dangereuse susceptible de survenir lors d'un accouchement. L'apparition d'une fistule obstétricale est directement liée à l'une des principales causes de mortalité maternelle à savoir l'accouchement dystocique ou l'absence de soins obstétricaux adé-

quats. La femme qui présente une fistule obstétricale souffre d'une incontinence permanente, ressent de la honte et est discriminée par de tierces. A long terme, elle peut souffrir de problèmes médicaux et sociaux tels que des infections cutanées, des troubles rénaux, le chômage, le divorce, la perte de

l'estime, la tendance à se suicider, etc.

Enfin, la prise en charge globale contre ce fléau nécessiterait la chirurgie, la réinsertion, la sensibilisation des filles, femmes, décideurs et de toute la chaîne d'une communauté.

Fortuné Ibara

BAC GÉNÉRAL 2017

Les membres du Jury appelés à la responsabilité

A quelques jours du démarrage des épreuves écrites sur toute l'étendue du territoire national ainsi qu'à Luanda-Cabinda, en Angola, le 31 mai prochain, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, a appelé les membres du jury à la responsabilité.

Les épreuves écrites du baccalauréat général se dérouleront du 31 mai au 3 juin prochain. Au total, 82 860 candidats sont inscrits dont 59 382 officiels et 23 478 libres, répartis en 192 centres. Pour éviter la fuite des épreuves avant la session comme c'était le cas en 2015, le ministre de tutelle a rassemblé le 23 mai à l'Amphithéâtre 1600 de l'université Marien-Ngouabi, les membres du jury qui seront bientôt déployés sur l'ensemble du pays. En effet, Anatole Collinet Makosso a rappelé aux uns et autres les dispositions réglementaires dans le cadre de l'organisation des examens. Il a beaucoup plus circonscrit sa communication autour de l'arrêté n°005 2009 du 22 septembre 2009 condamnant, entre autres, la corruption et définissant la peine à subir tant par le corrupteur que par le corrompu. L'autre texte évoqué concerne l'arrêté 1964 qui sanctionne la fraude.

« *S'il y a un sujet qui se retrouve dans la rue, il devra nécessairement dépendre du jury, il ne viendra pas d'ailleurs parce que ni le DEC, ni le président général du jury ne peuvent en disposer ; les seuls qui auront des sujets entre leurs mains se sont les membres du jury et les chefs de centres qui auront leurs malles dans quelques jours. Ils pourraient être tentés par des propositions, des offres ou même des intimidations* », a rappelé le ministre, précisant qu'outre les punitions disciplinaires et administratifs, il y a des sanctions pénales.

Selon le ministre en charge de l'enseignement général, les membres de jury ont la plus lourde responsabilité puisque c'est à eux de garantir la crédibilité, l'intégrité des

examens. C'est ainsi qu'ils signent un engagement sur l'honneur devant le procureur de la République. Les examens d'Etat se dérouleront dans un contexte marqué par l'organisation sous peu des élections législatives et locales où les membres du jury pourraient être tentés par les futurs candidats ou les députés en activité pour élever leur popularité. « *Nous prenons ces précautions pour que nous puissions nous mettre tous en condition pour éviter que les enfants qui sont plus malins que nous puissent nous surprendre. Il peut arriver que les autorités locales vous intimident parce qu'elles voulaient voir que dans leur localité tous les élèves soient admis, il y a des chefs de villages qui organisent des quêtes pour accueillir le président du jury ou le chef du centre ; vous serrez des personnes importantes, la probité, ce peut-être la première fois qu'on respectera l'enseignant* », a conclu le ministre.

Le président général du jury, le Pr Dieudonné Tsokini, a, de son côté, rassuré le ministre que des dispositions avaient été prises pour que si un sujet se retrouvait dehors, l'on devait savoir d'où partirait la fuite parce que chaque centre est doté d'un code.

Chef de centre adjoint à l'école primaire A A Néto, dans le sixième arrondissement de Brazzaville, Talangaï, Benjamin Ngoma a salué les orientations du ministre Makosso. « *Il est peut-être osé de dire que nous allons éviter en totalité les fraudes, les enfants vont toujours s'organiser puisque, au cours des examens passés, nous avons surpris beaucoup d'enfants qui s'étaient déjà préparés sérieusement pour organiser la fraude, mais grâce à la vigilance des membres du jury, grâce à la vigilance des surveillants, de toute l'équipe déployée pour le suivi de l'examen, nous avons pu enrayer la fraude. Il faut que les jurys soient de plus en plus performants* », a-t-il déclaré.

Parfait Wilfried Douniama

MÉDIAS

La Voix du Niari prime les journalistes en exercice à Dolisie



Les journalistes en compagnie du président de l'association «La voix du Niari» (Adiac)

Les journalistes exerçant dans les médias comme la Radio communautaire du Conseil départemental du Niari (RCDN), la Radio Mayombe, Voix et images du Niari (VINI), Télé Dol et ceux de bien d'autres chaînes ont vu leurs efforts quotidiennement consentis pour informer l'opinion être récompensés par l'association « La Voix du Niari ». « *La Voix du Niari, ayant pour tradition de reconnaître et récompenser l'excellence, ne pouvait pas rester indifférente. Nous faisons donc ce geste à votre égard pour encourager à mieux faire en vous rappelant que vous n'êtes pas des journalistes de seconde zone* », a déclaré le président de ladite association, Stanislas Mbyas, avant de remettre à chacun des chevaliers du micro et de la plume, soit un par média, un diplôme d'excellence, un dictionnaire et une enveloppe dont le montant n'a pas été révélé.

A en croire les journalistes récipiendaires, c'est pour la première fois que le mois de mai dédié à la célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse (célébrée chaque 3 mai), leur apporte une telle surprise, sur le plan professionnel bien sûr. « (...) *Nous sommes heureux de ce geste qui est une grande première dans la localité* », a indiqué Grégoire Bouity-Nziengui, directeur de la RCDN. Le correspondant de l'Agence congolaise de l'information à Dolisie, Jean Paul Kengue, a abondé dans le même sens. « *Je suis content du geste de l'association La Voix du Niari qui me congratule au soir de ma carrière professionnelle, moi qui n'avais connu de telles choses le long de mon parcours* », a-t-il déclaré tout en appelant d'autres confrères à réellement refléter l'excellence dans leur travail. « *Que cet élan de cœur soit pérenne* », a-t-il par ailleurs souhaité.

Rominique Nerplat Makaya

NECROLOGIE

Pascal Ganga N'Diaye, les enfants Mougani : Michelle ; Luc François, Nelly, Fabrice, les familles N'ganga, Mahouata, Matongo, Mougani-Keket et Joseph Mfounassi ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances, du décès de leur sœur, aînée, mère, tante, épouse et fille la veuve Mougani Keket née N'ganga Honorine Antoinette, survenu le 14 mai à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient à son domicile sis au N° 46 bis, rue Bayonne à Bacongo, derrière le marché Total et l'ex-cinéma RIO.

L'inhumation aura lieu ce vendredi 26 mai selon le programme ci-après :

09 H : levée du corps à la morgue de Makélékélé

10H00 : Recueillement au domicile familial

12H00 : Office religieux en l'Eglise Notre dame de

Bacongo

14H : Départ pour le cimetière privé de Ma Campagne

16H : retour et fin de la cérémonie

REMERCIEMENTS

La famille MIANZOUKOUTA, frères, enfants et petits-enfants remercient parents, amis et connaissances pour leur soutien moral, matériel, financier et spirituel lors du décès du regretté Sylvain MIANZOUKOUTA survenu à Pointe-Noire, le 12 mai dernier. L'Eternel a donné, l'Eternel a repris, que le nom de l'Eternel soit loué!
Papa Sylvain repose en paix!



Jean François Miayoukou et la famille Kindondongo ; Bernard Makela et la famille Kimpandzou.

Les enfants et petits-enfants Dioulou ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès inopiné de leur fils, frère et oncle Régis Ulrich Dioulou Nzonzi, agent de la Direction générale de la Fonction publique, survenu le lundi 22 mai 2017 à 8h à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au, N°93, rue cardinal Emile Biayenda, à Mpissa (arrêt lavage-PSP Mpissa).

Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

AVIS DE VENTE

Terrain avec titre foncier comprenant un bâtiment à 5 portes, d'une superficie de 573, 94 m², situé sur la rue Albert Bassanza, non loin de la clinique COGEMO à 60m environ (centre-ville Brazzaville).

Contact : 06 683 32 08



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente**

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations** :

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

PARUTION

« Louezie, la fille –soldat » de Willy Gom chez l'harmattan-Congo

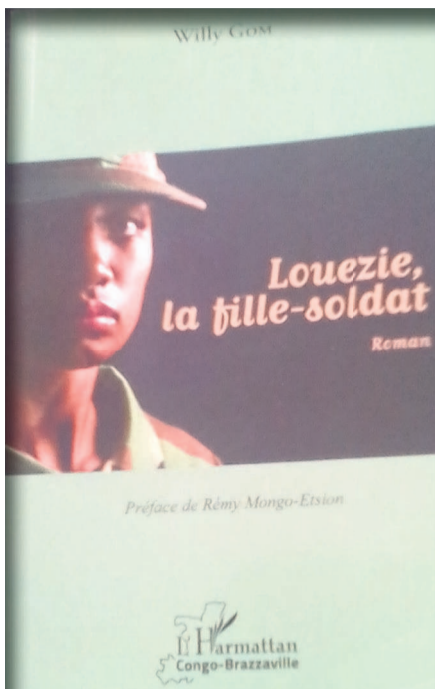
Édité chez l'harmattan-Congo avec la préface de Rémy Mongo Etsion, le roman « Louezie, la fille-soldat » compte 110 pages, subdivisées en 14 chapitres. L'ouvrage relate l'histoire d'une jeune fille qui décide de devenir soldate pour venger ses parents.

Les faits que l'auteur décrit dans ce roman se déroulent dans la République du « Centre » qui est en proie à une guerre civile, causée par les milices de l'ancien chef d'Etat Moustapha qui cherche à reprendre le pouvoir par les armes. Notons que ce dernier avait été battu aux élections par Bassou et son allié Sambi. Bombardements par ici et par là, causant d'énormes dégâts matériels et humains enregistrés du côté de la population proche du président Bassou et son allié. Rien n'a été épargné, même le fruit du petit élevage de subsistance : volaille, bovins et ovins. On aurait eu l'impression qu'un cyclone était passé par là. Conséquences de ces bombardements : des fuites mas-

sives des populations qui trouvent refuge dans les forêts et les morts qui se comptent par milliers.

Une accalmie de longue durée fut installée pour permettre aux populations d'enterrer leurs morts. Mais, ces dernières, la peur dans le ventre ne croient pas à cette trêve. Louezie, une fille de quatorze ans prend son courage et se rend au village pour aller constater l'état de leur cabane. Dans la prudence Louezie demande à ses parents de rester dans la forêt. La jeune fille récupère quelques aliments et ustensiles de cuisine.

À son retour dans la forêt, leur refuge était à une trentaine de minutes de marche, elle entend soudainement des voix. Pour mieux les identifier, Louezie s'arrête et se cache dans le creux d'un gros arbre ; C'est la voix de son père qui vient d'être décapité et celle de sa mère, fraîchement violée. Après le départ



des assaillants, Louezie arrive sur les lieux et interroge sa mère.

Maman, que s'est-il passé ? s'exclama-t-elle. « Ils étaient six qui m'ont mise dans cet état. Tes frères et sœurs cadets ont réussi à fuir avec les autres villageois. Ils m'ont violée devant ton père à qui ils ont tranché le cou après leur forfait », répond la mère de Louezie à

la page 24. La jeune fille se sent impuissante devant le meurtre de son père et le viol de sa mère. Choquée et révoltée de ces atrocités, Louezie vit l'inacceptable, l'in vraisemblable, rien ne peut la consoler, elle décide alors de devenir soldate « Je dois partir, maman ! (...) J'ai décidé de devenir soldat, devenir soldat ! fit sa mère. C'est-à-dire que tu veux être comme ces garçons qui tuent. Non maman ! je ne veux pas être un soldat qui tue les civils, qui tue une personne qui n'a pas d'arme ou qui se rend. Ceux qui ont tué mon père et t'ont violée doivent payer », pages 26, 27.

Louezie a eu la bénédiction de sa mère « Que Dieu te bénisse. Qu'il te couvre d'une certaine invincibilité, car tu vas au combat pour une cause juste ». Pages 28, 29 et 30.

A mi-chemin de sa carrière militaire, elle constate qu'elle

peut y trouver son compte et réussit finalement à se hisser au grade de colonel, nommée chef militaire de la quatrième région au moment où s'achèvent les hostilités qu'a connues la République du « Centre ». L'ancien président Moustapha finit par remporter la guerre et se réinstalle au pouvoir.

Willy Gom, de son vrai nom Willy Ngoma est professeur de philosophie des lycées à la retraite. Plusieurs fois conseiller dans différents cabinets ministériels et chroniqueur culturel à Mwéti et à Radio Congo. Essayiste, nouvelliste, romancier, il est auteur de plusieurs ouvrages. Il s'agit de : « Visions croisées » ; « Quelle Afrique pour les Africains » ; « Principes élémentaires de démocratie » ; « Religion, foi et déviationnisme au Congo » ; « Ces salades africaines et leurs conséquences », et « Les habitants de la rue, Origine hétéroclite ».

Rosalie Bindika

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en France (CFA)

CFA, 30^e et dernière journée

Groupe A

Bergerac termine la saison par une belle victoire à Granville (4-3) et une toute aussi belle troisième place. Titulaire, Damien Mayenga a joué l'intégralité du match en soutien des attaquants.

En danger avant le coup d'envoi, Plabennec s'offre une chance de repêchage en battant Romorantin (3-1). Dauphin Bassompa était remplaçant dans les rangs bretons, tandis que Romuald Bafounta Mampouya était absent du groupe solognot. Malgré son carton à Fontenay-le-Comte (6-0), la réserve de Nantes est reléguée en CFA 2. Remplaçant, Jonathan N'Sondé est entré à la 75^e.

La réserve de Lorient, sans Bradley Mazikou, suspendu après son expulsion lors de la 29^e journée, s'incline face à Saint-Malo (0-1).

Sans Galcot Youlou Loufoukou, absent, Cholet perd à Trélassac (0-2).



Christopher Missilou et...

Groupe B

Tenu en échec, sans Dalnath Miatoudila, par Arras (2-2), Viry-Châtillon termine à la 11^e place.

Sans Teddy Lia Okou, la réserve du Havre partage les points avec celle de Lens

(2-2).

Dieppe s'incline face à Drancy (0-2), malgré la titularisation de Jean-Bryan Boukaka. L'équipe entraînée, depuis mars, par Jean-Guy Wallemme est donc reléguée en CFA 2.



...Yhoan Andzouana sont les deux buteurs congolais du week-end en CFA (droits réservés)

Groupe C

Sans Fernand Mayembo, Grenoble, premier et promu en National, achève sa saison par un probant succès à Chasselay (0-3).

Alan Dzabana, titulaire, et la réserve de Lyon sont battus à domicile par Jura Sud (1-2). Malgré son ultime succès sur Villefranche-sur-Saône, la réserve d'Auxerre est reléguée en CFA 2. Charlevy Mabilia était titulaire, contrairement à Hardy Binguila, absent du groupe (blessure ?).

But sur penalty de Chris-

topher Missilou, qui double le score lors du succès de Montceau sur Reims (4-2). Son 7^e but de la saison.

Groupe D

Sans Morgan Poaty, blessé, et Bryan Passi, aligné en équipe première, la réserve de Montpellier est battue à Fréjus (1-2). Et est reléguée en CFA 2.

Titulaire, Yhoan Andzouana marque le 3^e but de la réserve de Monaco face à celle de Marseille (3-1). Sa 5^e réalisation de la saison.

Camille Delourme

CIRCULATION ROUTIÈRE

Le poste de péage de Côte Matève supprimé par les autorités municipales

Situé sur la route nationale n°4, dans le sixième arrondissement Ngoyo, le poste de péage de Côte Matève a été supprimé et démantelé il y a quelques jours par les autorités de la ville de Pointe-Noire à la satisfaction générale des populations. Celui-ci sera désormais érigé plus loin, après le site du Nganda Maboké, dans le district de Tchiamba-Nzassi.

Le poste de péage de Côte Matève causait beaucoup de remous à la population riveraine qui, maintes fois, manifestait son désarroi auprès des autorités locales mais également auprès de son représentant à l'Assemblée nationale afin que celui-ci soit déplacé.

Un grand nombre de plaintes a été transmis au gouvernement de la République concernant la délocalisation de ce poste de péage qui d'après la population n'avait plus sa raison d'être au regard des normes routières. La commission d'organisation de l'état des lieux du département de Pointe-Noire, composée des conseillers départementaux et municipaux, ainsi que des maires d'arrondissements et des chefs de quartiers avait également fait une recommandation sur le déplacement de ce poste lors de la restitution des conclusions sur l'état des lieux de la ville océane.

Malheureusement, ces cris de cœur des populations sont restés pendant des années, lettres mortes. Aujourd'hui, les autorités ont écouté la voix de la raison



Démantèlement du poste de péage de Côte Matève crédit photo «DR»

et ont décidé de démanteler le poste de péage de Côte Matève pour répondre enfin aux doléances de la population. Cependant, après cette démolition, de nombreuses personnes se sont posées la question de savoir : « où sera érigé le nouveau poste de péage ? ». C'est le préfet de la ville de Pointe-Noire,

Alexandre Honoré Paka qui a répondu à cette question il y a quelques jours. « Sur avis du premier gouvernement de la nouvelle République, le poste de péage de Côte Matève a été démantelé à la grande satisfaction générale des populations avec la perspective de son érection dans le district de Tchiamba

Nzassi, après le site de Nganda Maboké, vers le pont de Loémé », a-t-il dit. Rappelons qu'autrefois la population de Côte Matève était obligée pour se déplacer, de payer 500 FCFA à chaque passage pour les véhicules moyens et 1000 FCFA pour les véhicules 4x4 comme frais de péage.

Hugues Prosper Mabonzo

EDUCATION

Les élèves appelés à lutter contre la fraude aux examens

L'Association avenir de notre communauté (AANC) a lancé cet appel la semaine dernière lors d'une série de descentes effectuées dans plusieurs établissements scolaires de la ville océane.



Les élèves en plein moralisation par le responsable de l'A.A.N.C

Cette descente de sensibilisation et de conscientisation des élèves des centres visités a permis à Gilles Wilfrid Loumingou, responsable de l'AANC, d'être en face d'un échantillon de près de 8000 élèves. Ces campagnes ont porté entre autres sur la vulgarisation des lois antifraudes, les dispositions à prendre pour ne pas tomber dans la fraude, une pratique, dit-il, à écarter du système éducatif congolais.

« Dans cette campagne que nous avons menée, nous avons été présents dans plus de 49 salles de classes de plus de 20 établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycées publics) avec un total estimatif de près de 8000 élèves sensibilisés et conscientisés. », a déclaré le président de l'AANC. Et d'ajouter, « Cette activité appuie l'action du gouvernement dans le cadre de sa lutte contre les antivaleurs en milieu scolaire ».

Pour l'un des participants à cette activité, celle-ci vise à relever le degré de conscience des élèves-candidats aux examens d'Etat en mettant à leur connaissance les déférentes notes circulaires qui fixent le bon déroulement des examens, en occurrence celles interdisant le port du téléphone portable, les calculatrices programmables dans les centres. Et aussi les dispositions de la loi qui sanctionnent tous délits ou tentatives de fraude.

Séverin Ibara

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLÉ
CONCEPTION GRAPHIQUE

UNE LARGE GAMME DE PRODUITS

Journaux

Magazines

Chemises à rabat

Cartes de visite

Livres

Calendriers

Flyers, Affiches

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

B4, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

KURASH

La ligue de Brazzaville révèle ses champions

Pari gagné pour la ligue de Brazzaville de Kurash qui a organisé le 19 mai au gymnase Nicole-Oba sa toute première compétition au cours de laquelle elle a révélé ses tout premiers champions.

Les meilleurs qui se sont distingués composeront la première sélection de Brazzaville, qui participera au championnat national. « Nous avons eu plus de 35 combats. La compétition s'est disputée en élimination directe. C'est une nouvelle discipline. Et c'est une première expérience. Nous avons lancé la première édition du championnat de Brazzaville en vue de jauger la qualité technique. A l'issue de cette compétition, nous allons sélectionner les meilleurs, qui vont composer la sélection de Brazzaville », a indiqué Rodrique Ossanza, le directeur technique, avant de préciser que ces athlètes participeront, en mi-juillet, à un tournoi inter-départemental.

Dans ce premier championnat de Brazzaville, un athlète a convaincu de par son talent. Roddy Kiba était le meilleur parmi les gagnants, d'autant plus qu'il a remporté les trois finales disputées respectivement dans les catégories des moins de 90, 100 et plus. Derrière lui, d'autres champions: Loïc Founqué s'est imposé dans la catégorie des moins de 60 kg; Michel Ombanza l'a emporté dans les moins de 66 kg; Gaudard Patana a gagné dans les moins de 73 kg et Ela Ngassaki s'imposait dans



Un combat de Kurash (Adiac)

les moins de 81 kg. Cette compétition, rappelons-le, a mobilisé neuf clubs. Douze Kurashistes y ont participé en individuel pour un total de 80 athlètes.

Adrien Brice Bopembet Momayi, le président de la ligue, s'est félicité du pari gagné. Il a, par ailleurs, insisté sur le comportement que doit afficher un kurashiste. « Le but de ce championnat est de préparer les athlètes pour le championnat national. Pour le début, c'est déjà bien. Il faut faire encore plus d'effort avec mon équipe pour obtenir des

meilleurs résultats. Le sport congolais est en baisse de régime, il faut former les athlètes. Ceux-ci doivent à leur tour être disciplinés. Nous ne sommes pas là pour former des bandits. Je veux que nous ayons, au niveau du Kurash, des athlètes capables de défendre le Congo dans les compétitions internationales. Et cela demande de la discipline », a-t-il souhaité, avant d'évoquer les différentes formations que la ligue doit organiser pour rehausser le niveau des athlètes et arbitres.

James Golden Eloué

HANDBALL

Les sélectionneurs des Diables rouges connus

Les compétitions internationales avancent à grand pas. Et la Fédération congolaise d'Handball, qui veut y faire bonne figure, a choisi les personnes dont elle estime capables de relever le défi de l'encadrement technique des Diables rouges dans les différentes catégories.

Chez les seniors dames, le choix a été porté sur François Malonga. Cet entraîneur aura la mission de préparer une équipe des Diables rouges compétitive dans la perspective de la coupe d'Afrique des nations Edith Lucie Bongo Ondimba que Brazzaville va abriter en 2018. A domicile, le Congo ambitionne au moins de disputer la finale.

Le sélectionneur des seniors messieurs est Roussel Samba. Son équipe est qualifiée à la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations Denis Sassou N'Gusso en janvier 2018 à Libreville au Gabon. La coupe portant le nom du président de la République.

Dans les catégories inférieures, Adolphe Lembessi a été désigné sélectionneur des juniors dames et Jacques Bouity a été placé à la tête des juniors hommes. Martin Ignoumba, quant à lui, a été désigné superviseur ou encore directeur technique national. Jean Claude Ibovi qui leur a fait confiance, attend d'eux des résultats. Toujours dans la recherche de l'efficacité, le président de la Fécohand se rendra en France en juin pour suivre les performances des joueurs de la diaspora. Le Congo, dit-il, doit retrouver sa place des années 80. Il compte aussi chercher un expert pour l'aider à réaliser ce rêve.

J.G.E.

FÉCOFOOT

La subvention des clubs serait-elle en bonne voie ?

La question sur le financement du championnat national d'élite direct Ligue 1 a été évoquée lors de la dernière rencontre entre le ministre des Sports et de l'éducation physique et les dirigeants de la Fédération congolaise de football (Fécofoot).

A l'issue de cette séance de travail, Léon Alfred Opimbat, évoquant la phase retour du championnat national d'élite direct Ligue 1, a indiqué que les 350 millions inscrits au budget de la direction générale des sports pourraient intégralement être utilisés à cette fin. Il a révélé qu'il restait l'épineux problème du décaissement. « Reste qu'il faut réussir à décaisser ces fonds », a souligné le ministre des Sports et de l'éducation physique.

Il a demandé au directeur général des sports de mettre à la disposition de la Fécofoot des références des mandats émis aux 1er et 2e trimestres pour le paiement. Depuis plus de deux ans, les clubs n'ont plus bénéficié des avantages de la subvention promise par le président de la République dans le but de rehausser leur niveau technique. Abandonnés à eux-mêmes, ils

sont obligés de se plier aux exigences de la Fécofoot pour que le ballon roule dans les différents stades du pays.

Lors des deux premières saisons de la mise en application de cette mesure, en effet, le championnat s'était même arrêté après la phase aller. Les clubs qui avaient perdu patience d'attendre les versements des deux derniers trimestres avaient décidé d'abréger les saisons 2013-2014 et 2014-2015.

Pour contourner la difficulté d'organiser sans sponsor, la Fécofoot avait demandé aux présidents des clubs d'accepter d'énormes sacrifices qui leur ont été imposés dans le cahier de charges. La Fécofoot assurait, quant à elle, le transport des équipes dans les différents stades de l'intérieur du pays. N'eût été cette bonne collaboration, il n'y aura jamais eu de championnat.

La subvention de l'Etat, bien qu'étant un geste symbolique, devrait soulager tant soit peu les dirigeants qui investissent leur argent pour le développement du football national.

Une fois essouffée, les clubs subissent les conséquences. Il est aujourd'hui inconcevable de

voir une équipe comme celle des Diables noirs basée pourtant à Brazzaville prene un forfait au stade Alphonse Massamba-Débat tout comme Patronage Sainte-Anne. Si la subvention passait régulièrement, les équipes allaient éviter ce genre de cas. Ces deux exemples relancent le débat de la réorganisation des clubs et de leur manque d'efficacité dans les compétitions internationales. Le manque d'une véritable politique de sponsoring, rappelons-le, est aussi l'une des causes de l'élimination prématurée des clubs congolais en compétitions de la Confédération africaine de football.

Outre l'aspect lié à la subvention, l'homologation des stades construits à la faveur de la municipalisation accélérée a été aussi évoquée. « Un rapprochement DGS-Fécofoot a été requis, en vue de faire aboutir cette question », a-t-on lu dans le communiqué final. A ce jour, les stades de Madingou, Djambala, Sibiti, Ewo et Ouesso attendent toujours d'être homologués dans le but d'abriter un jour des rencontres internationales. Affaire à suivre.

J.G.E.

ARRÊT SUR IMAGE



Un bulldozer en train de démolir un édifice en construction au marché PV à la gare, le mardi 23 mai. Cette opération que nous saluons, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'occupation anarchique du domaine public.